

**Procès-verbal de la réunion
du Comité Technique Spécial de l'Inrap Grand-Est Sud
du 12 février 2013**

Membres présents à l'instance

Parité administrative

Titulaires Hans de Klijn (Président)
 Florence Charlane, Secrétaire du CTS

Parité syndicale

Titulaires Eric Michon, CGT Culture
 Bérandère Fort, CGT Culture
 Christophe Card, CGT Culture
 Anne-Lise Bugnon, Sud Culture, remplace Gilles Rollier
 Isabelle Leroy-Caron, Sud Culture, remplace Frédéric Latron

Suppléants Christophe Méloche, CGT Culture
 Sylvie Mouton-Venault, CGT Culture
 Ricardo Pontigo, CGT Culture

Experts pour les points 8 à 16

Eric Boës – AST Alsace
Laurent Vaxelaire – AST Bourgogne
Frédéric Séara – AST Franche Comté
Yves Gourgousse – chargé de mission (point 16)
Françoise Judy (Sud Culture) (point 17)

Monsieur Benoît Lebeaupin assistait également au CTS au titre de représentant de l'Administration.

Membres excusés à l'instance

Adeline Clerc
Frédéric Latron, Sud Culture
Gilles Rollier, Sud Culture

Ordre du jour

<u>Point 1 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 28 06 12 (pour avis)</u>	<u>6</u>
<u>Point 2 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 02 10 12 (pour avis)</u>	<u>6</u>
<u>Point 3 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 13 11 12 (pour avis)</u>	<u>6</u>
<u>Point 4 : Fiche navette CT Central (pour information)</u>	<u>6</u>
<u>Point 5 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (pour information)</u>	<u>6</u>
<u>Point 11 : Utilisation des véhicules de service (pour information)</u>	<u>9</u>
<u>Point 12 : Organisation du travail des administratifs à la DIR et dans les centres Archéologiques. Fiches de poste et dernier organigramme (pour information)</u>	<u>11</u>
<u>Point 13 : Gestion des collections du centre archéologique de Besançon (pour information). 12</u>	
<u>Point 14 : Bilan des réunions de service suite à la réunion du CTP du 28 06 11 (pour information).....</u>	<u>13</u>
<u>Point 15 : Gestion LGV : dispositions prises par la DIR (pour information)</u>	<u>15</u>
<u>Point 17 : Bilan externalistaion : qui sont les prestataires de service / intervenants extérieurs ? (pour information).....</u>	<u>16</u>

Points reportés à la prochaine réunion

<u>Point 6 : Point sur la réorganistaion de la Direction Interregionale GES (pour information)</u>	
<u>Point 7 : Bilan social 2012 (pour information)</u>	
<u>Point 8 : Notification budget 2013 (pour information)</u>	
<u>Point 9 : Point sur l'activité GES (pour information)</u>	
<u>Point 10 : Point sur l'emploi (plan de mutation) (pour information)</u>	
<u>Point 16 : Bilan SGA (pour information)</u>	
<u>Point 18 : Divers</u>	

La séance débute à 13 heures 50.

Hans de Klijn (Président) ouvre la séance et signale que l'ordre du jour ne pourra pas être traité de manière exhaustive ce jour. Cette réunion débute avec retard et devra s'achever à 17 heures. Hans de Klijn (Président) propose donc de fixer une date complémentaire, afin de parvenir à instruire l'ensemble des points.

Benoit Lebeau (Administration) signale qu'il devra quitter la séance à 16 heures 30.

Hans de Klijn (Président du CTS) procède à l'appel des membres présents.

Éric Michon (CGT Culture) propose de décider des points à traiter dès ce jour.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de procéder à l'approbation des procès-verbaux pouvant être approuvés. Il souhaite également traiter les points 8, 9 et 10, en lien avec l'activité et le budget.

Éric Michon (CGT Culture) observe que le traitement de ces points pourrait prendre un temps conséquent. Le Comité Technique ne disposerait que de peu de temps ensuite pour étudier les autres points. Éric Michon (CGT Culture) aurait préféré se consacrer aux points 7, 10, 11, 13, 15, 16, 17 et 18.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que les points 6 et 7 ne pourront pas être traités, dans la mesure où ils ont été inscrits sous réserve de présentation préalable au sein du Comité Technique Central, ce qui n'a pas été le cas. En outre, les points 8, 9 et 10 sont complémentaires. Hans de Klijn (Président) estime qu'il serait dommageable de ne pas les traiter de manière globale. Il note par ailleurs que sa proposition visant à traiter les points 8, 9 et 10 s'explique par la présence ce jour des trois AST, ayant effectué de longs déplacements pour être présents.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime pour sa part qu'il est dommageable de ne pas traiter les points étant sans cesse reportés. À titre d'exemple, les questions relatives à l'utilisation des véhicules de service sont mises à l'ordre du jour depuis 2009. Bérangère Fort (CGT Culture) souligne par ailleurs que les questions budgétaires ont déjà été abordées lors des réunions de service. Son étude ne relève pas de l'urgence. C'est pourquoi les membres du Comité Technique préféreraient traiter les points plus rapides.

Christophe Card (CGT Culture) souhaite également que le Comité Technique se penche ce jour sur les points en suspens, pour se consacrer au budget lors de la réunion complémentaire.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose donc de reporter les points 6 à 10, ainsi que le point 16.

Avant de passer à l'instruction de l'ordre du jour, il est donné lecture d'une déclaration au nom des organisations syndicales :

« Après vos refus réitérés de tenir différents CT extraordinaires, nous avons soumis le problème à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, qui nous a répondu par le biais de sa directrice de cabinet, en date du 11 janvier 2013, ce qui suit :

« Mesdames, Messieurs,

Vous avez appelé l'attention de Madame Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication, sur le déroulement du Comité Technique Spécial de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives en Grand-Est Sud. Je tiens à vous confirmer l'attachement de la Ministre à un dialogue social approfondi et de qualité, conformément à la circulaire ministérielle du 30 août dernier en faveur de l'amélioration et du renforcement du dialogue social au sein des services du Ministère de la Culture et de la Communication et de ses établissements publics. Des instructions en ce sens ont été données à Monsieur Jean-Paul Jacob, Président de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives en Grand-Est Sud, comme à tous les dirigeants d'établissement public.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Laurence Angèle. »

Ainsi, dans le respect des règles du dialogue social rappelées par la Ministre de la Culture et de la Communication, nous vous prions de faire droit à notre demande de Comité Technique extraordinaire. »

Benoît Lebeau (Administration) observe que chacun a pu prendre connaissance de la circulaire de Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, faisant mention de l'attachement de cette dernière au dialogue social. Cela étant précisé, il serait souhaitable que les organisations syndicales apportent davantage de précisions au sujet de leur demande en faveur d'un renforcement du dialogue social.

Éric Michon (CGT Culture) indique que les organisations syndicales souhaiteraient que certains points puissent donner lieu à la convocation d'une séance plénière extraordinaire. Si elles ne sont pas opposées à ce qu'un dialogue s'ouvre en dehors des instances, il serait néanmoins souhaitable que ce dialogue puisse être formalisé. Le Comité Technique tient à l'organisation de la séance plénière extraordinaire qu'il appelle de ses vœux. Le règlement intérieur stipule d'ailleurs qu'une telle séance plénière doit se tenir, dès lors que les organisations syndicales en font la demande, en particulier lorsqu'il est question de points touchant l'organisation du travail. Or les membres du Comité Technique estiment que leur demande porte sur des points en lien avec l'organisation du travail. Dans l'immédiat, la demande formulée vise donc l'organisation d'une réunion extraordinaire. Pour l'avenir, il convient de rappeler que l'instance n'est pas opposée à ce qu'un dialogue puisse se tenir en dehors de son cadre, mais insiste sur l'organisation de réunions extraordinaires, afin de débattre des points autour desquels l'Administration n'a pas souhaité communiquer.

Benoît Lebeau (Administration) revient sur une demande formulée par les organisations syndicales, ces dernières souhaitant qu'une séance plénière extraordinaire se tienne au sujet de la réorganisation de la Direction interrégionale. Il observe que l'objectif cible concernant l'harmonisation fonctionnelle des directions interrégionales n'a pas encore été arrêté ni

débatu avec les organisations syndicales au niveau national. Ce n'est que dans un second temps, dès lors que l'organisation cible aura été adoptée au niveau central, que les mesures à prendre pour s'en rapprocher pourront être débattues dans le cadre des instances interrégionales. À l'heure qu'il est, outre l'absence d'harmonisation fonctionnelle des organisations interrégionales, ces dernières comptent des postes présentant la même appellation, mais renvoyant en réalité à des fonctions différentes. Cela ne facilite pas le dialogue. Au total, l'objectif est de parvenir à l'harmonisation de l'organisation des directions interrégionales, sur la base d'un schéma d'organisation cible préalablement défini au niveau national.

Pour Ricardo Pontigo (CGT Culture), la problématique centrale a trait au fait que le dialogue ne se tiendra pas. Pour lui, l'histoire est écrite, ce qui signifie que les personnes qui occuperont les postes sont déjà connues.

Hans de Klijn (Président du CTS) s'étonne d'une telle remarque. À ce stade, un organigramme cible a été présenté comme hypothèse de travail au sein de toutes les Directions interrégionales. Dans ce cadre, des renforts ont été présentés. Hans de Klijn (Président) assure qu'aucune indication n'a été donnée, pour préciser que telle personne occuperait tel poste. Au total, tant que le schéma cible n'est pas adopté au niveau central, il n'est pas possible de l'inscrire à l'ordre du jour d'une séance plénière du Comité Technique Spécial de Grand-Est Sud.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) maintient que les postes sont déjà attribués.

Hans de Klijn (Président du CTS) le dément et répète qu'il ne peut qu'attendre la validation du schéma cible au niveau national, avant de procéder à une déclinaison au niveau interrégional. La répartition des renforts reste en discussion.

Benoît Lebeau (Administration) note pour sa part que l'objectif ne consiste pas à modifier les postes d'une organisation qui fonctionne, mais à accompagner l'organisation dans une évolution pour tendre vers une trame nationale. Il n'est pas question de casser une organisation et de la remplacer par une autre.

Éric Michon (CGT Culture) demande si l'Administration pourrait convoquer une séance plénière extraordinaire consacrée à la sous-traitance en Alsace.

Hans de Klijn (Président) estime que ce sujet, ponctuel, ne justifie pas l'organisation d'une séance plénière extraordinaire. Il observe que les membres du Comité Technique Spécial n'ont jamais demandé l'inscription de ce point lors d'une séance plénière ordinaire. En pratique, la sous-traitance en Alsace peut donner lieu d'un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du Comité Technique Spécial.

Éric Michon (CGT Culture) confirme que le Comité Technique Spécial souhaite que la sous-traitance en Alsace soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière ordinaire.

Hans de Klijn (Président) prend note de cette demande, à laquelle il répond de manière favorable.

Point 1 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 28 06 12 (pour avis)

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'un ajout a été effectué en page 18.

Le projet de procès-verbal du CTPS GES du 28 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 02 10 12 (pour avis)

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que la séance plénière du 2 octobre 2012 a été reportée au 13 novembre. Le procès-verbal du 2 octobre 2012 comporte uniquement un préambule. Hans de Klijn (Président) propose de délibérer conjointement sur les procès-verbaux des 2 octobre et 13 novembre 2012. Toutefois, ce vote, relevant du point 3, ne pourra pas se tenir ce jour, le procès-verbal du 13 novembre 2012 n'ayant pas été transmis aux membres du Comité Technique Spécial.

Point 4 : Fiche navette CT Central (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) énumère les avis rendus par le Comité Technique Central lors de sa séance plénière du 13 novembre 2012 :

- Ouverture de la résidence administrative de Saint-Estève : 10 abstentions (avis rendu) ;
- Fermeture de la résidence administrative de Perpignan : 7 pour et 3 abstentions (avis favorable à la majorité) ;
- Calendrier des élections des représentants du personnel au Conseil d'administration : 10 pour (avis favorable à l'unanimité) ;
- Plan de formation 2013 : 10 contre (avis défavorable à l'unanimité).

Point 5 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (pour information)

Hans de Klijn (Président) procède au suivi des engagements pris par la Direction interrégionale de Grand-Est Sud.

1. Redéfinition des tâches et des moyens alloués au responsable d'opération pendant la journée de préparation des diagnostics.

L'engagement a été tenu. Toutefois, la rédaction du vade-mecum n'est pas encore achevée.

2. Le fonctionnement des primes en Grand-Est Sud.

Hans de Klijn (Président) souligne que le nombre de demandes de primes a considérablement diminué. Il est vrai cependant que pour 2 agents, la constitution du dossier souffre d'un certain retard. Hans de Klijn (Président) se rapprochera des AST, afin que les dossiers puissent avancer sous les meilleurs délais.

Pour Béragère Fort (CGT Culture), le nombre de dossiers en attente est bien plus nombreux.

En réaction à une remarque des membres du Comité Technique Spécial, Hans de Klijn (Président du CTS) estime qu'il n'existe pas de spécialistes en catégorie inférieure.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait valoir qu'elle est précisément dans cette situation. Voici un an qu'elle et l'un de ses collègues peuvent prétendre à la prime de suppléance en raison de la spécialité qu'ils exercent, mais n'ont aucune nouvelle à ce sujet.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que certains dossiers sont transmis à la Direction nationale, mais sont traités avec retard à Paris. Cela ne signifie pas que la Direction interrégionale est elle-même en retard. Hans de Klijn (Président) assure qu'il se rapprochera du niveau central pour voir ce qu'il en est.

Bérangère Fort (CGT Culture) se déclare consciente du fait que le retard de traitement n'est pas de la responsabilité de la Direction interrégionale.

Benoît Lebeau (Administration) indique que la procédure d'attribution de la suppléance doit être reprise, car elle a fait l'objet de réserves exprimées par le Contrôleur financier, notamment concernant le dispositif d'ouverture des droits. L'instruction relative à son attribution doit donc être revue. La situation des spécialistes intervenant au sein de plusieurs Interrégions pourra le cas échéant être intégrée dans cette réflexion.

Christophe Meloche (CGT Culture) note que la catégorie 3 est un fourre-tout, où peuvent se trouver des spécialistes réalisant uniquement des études et ne se rendant plus sur le terrain. Ces agents se retrouvent coincés dans cette catégorie. Ils sont spécialistes, mais sans relever de cette catégorie.

Éric Michon (CGT Culture) ajoute que ces agents exercent au sein de différentes Directions interrégionales.

3. utilisation des véhicules de service

Cette question sera traitée dans le cadre du point 11 de l'ordre du jour.

4. Chantier ZAC Pasteur.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il est dans l'attente d'une réponse à la saisine du 8 octobre 2009, ayant été renouvelée le 19 janvier 2011.

Benoît Lebeau (Administration) s'étonne de cette absence de réponse, dans la mesure où cette question a bien été abordée au sein des instances centrales. Jean-Paul Jacob a assuré qu'il souhaitait maintenir la présence de l'Inrap à Besançon, ce qui explique la mise en place d'une collaboration avec les services de la ville.

Christophe Card (CGT Culture) confirme que cette réponse a été donnée verbalement, mais sans donner lieu ensuite à une réponse écrite.

Benoît Lebeau (Administration) indique que les réponses données en séance, aux saisines, doivent effectivement être relayées également par écrit. Un travail sera lancé pour tendre vers une communication plus fluide entre les instances.

Hans de Klijn (Président du CTS) souhaite que la réponse à cette saisine soit donnée par écrit.

5. Groupe de travail 75/25.

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que la dernière réunion du groupe de travail s'est tenue le 8 décembre 2011. Lors de cette réunion, les chiffres présentés agent par agent, catégorie par catégorie et région par région ont montré que la répartition en Grand-Est Sud était davantage de l'ordre de 55/45 que de 75/25. Certains agents dépassent toutefois le niveau de 70 % ou de 75 %, et ce pour des motifs pécuniaires. Dans ces situations, la problématique ne vise pas à réduire le travail de terrain, mais à mieux répartir les interventions de terrain et de post-fouille, dans le cadre d'une réflexion globale sur l'organisation des tâches. Un groupe de réflexion sera mis en place pour envisager cette question. Les organisations syndicales y seront représentées. Enfin, un panel représentatif des agents sera convié à y prendre part.

Un point sera inscrit à l'ordre du jour du CHSCT du 12 mars, suite auquel le groupe de réflexion sera constitué. Sur ce point, Hans de Klijn (Président) souligne que Grand-Est Sud se trouve face à un défi d'importance, lié au niveau structurellement élevé de l'activité. Pour lui, il est nécessaire d'associer les CDD au post-fouille et ne pas uniquement les affecter aux opérations de terrain.

6. Plateau technique DAO-PAO.

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que le périmètre Grand-Est Sud n'a pas été retenu pour participer au projet pilote, en dépit de ses demandes insistantes. Les premières conclusions du pilote ont été rendues. En 2013, une unité de services sera créée au sein de l'Interrégion. Une réunion se tiendra le 18 février avec les AST, afin d'envisager le site d'implantation de cette unité. Hans de Klijn (Président) souligne que ce projet ne donnera pas nécessairement lieu à une décision unilatérale de sa part. En 2014 ou en 2015, l'organisation pourrait voir la création d'une deuxième, voire d'une troisième unité de services. Une réflexion devra être conduite, afin que la première unité de services soit adaptée au fonctionnement interrégional. Comme cela a été précisé, une seule unité de services sera mise en place en 2013 et donnera lieu à une présentation.

8. Les conventions de collaboration avec d'autres institutions.

Hans de Klijn (Président) rappelle que la convention avec l'Université de Bourgogne a été signée au mois de juillet 2012. La convention avec le CNRS a également été signée, mais la déclinaison au niveau régional n'a pas encore été réalisée avec tous les UMR. Des réunions ont eu lieu avec les UMR de Besançon et de Dijon, mais les dossiers restent en attente. Une collaboration avec l'UMR de Strasbourg est également envisagée, mais les discussions devront repartir de zéro avec la nouvelle direction. En outre, la convention avec le PAIR sera signée par le prochain Directeur général de l'Inrap. De même, la convention avec Autun doit être signée par le prochain Directeur général. Enfin, la convention avec Besançon est en cours de négociation. Sur ce point, Hans de Klijn (Président) attend d'avoir connaissance des premiers retours au sujet de la ZAC Pasteur.

Éric Michon (CGT Culture) demande des précisions au sujet de la convention du Mont Beuvray.

Hans de Klijn (Président du CTS) croit savoir que cette convention est validée et se trouve en cours de signature. Cette convention permettra à l'Inrap de bénéficier de l'accès aux installations de Beuvray.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) souligne que les agents se retrouvent parfois confrontés à des difficultés liées aux badges.

Hans de Klijn (Président du CTS) prend note de cette problématique.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si les bureaux au Mont Beuvray seront permanents.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que l'Établissement disposera d'un ou deux bureaux permanents, mais également d'un accès à la bibliothèque, ainsi qu'aux infrastructures (sableuses, salle de travail, etc.). La salle de travail ne sera pas exclusivement dédiée à l'Inrap.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime qu'il sera nécessaire de procéder à une présentation du mode de fonctionnement.

Hans de Klijn (Président du CTS) se rendra lui-même sur le site, afin que le mode de fonctionnement puisse être cadré. Il sera ensuite présenté aux agents.

Hans de Klijn (Président) indique enfin que deux conventions de collaboration culturelle ont été signées en 2012 avec la ville de Montbard et l'association de Guédelon.

Point 11 : Utilisation des véhicules de service (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique en préambule que le document présenté retrace un bilan partiel. Ce dernier permet toutefois d'avoir une vision sur l'utilisation des véhicules de service. En pratique, le bilan présente les visites de chantier effectuées par les AT et les CSP de 2009 à 2012. Il convient de rappeler que la Direction interrégionale s'est engagée à ce que les chantiers puissent donner lieu, dans la mesure du possible, à des visites préalables. Ces visites ont vocation à permettre de prendre en compte les spécificités et les contraintes techniques, ainsi que les spécificités et contraintes en lien avec la sécurité. Le document ne fait pas mention des visites de chantier réalisées par les AST lorsque les AT étaient indisponibles. Il n'inclut pas non plus les visites réalisées par les agents opérationnels de la Direction. En excluant ces visites, 1 129 visites sont recensées dans le bilan présenté. Elles permettent aux responsables d'opérations de disposer d'éléments d'information avant leur arrivée sur le chantier.

En pratique, Hans de Klijn (Président) indique que compte tenu du nombre de visites, il n'est pas possible de demander aux agents de ramener le véhicule de service le soir et de revenir le chercher le lendemain matin. Ce mode de fonctionnement empiéterait sur les temps nécessaires aux déplacements et ne permettrait pas à l'organisation de réaliser un tel nombre de visites. Il est donc nécessaire d'instaurer une certaine souplesse en matière d'utilisation des véhicules de service, en particulier pour les postes dits transversaux. Cette souplesse est indispensable à la réalisation de ces visites préalables, que Hans de Klijn (Président) juge

nécessaires et répondant d'ailleurs à une demande formelle exprimée par le Comité Technique en 2009.

Une note d'utilisation des véhicules de service a été diffusée. Il est précisé dans ce document que pour des motifs liés au fonctionnement de l'organisation et aux nécessités de service, le véhicule de service peut être garé au domicile de l'agent le soir, afin d'être utilisé dès le lendemain matin pour effectuer une visite.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime que les mesures prises sont injustes, dans la mesure où certains véhicules de service sont utilisés comme étant des véhicules de fonction. En Grand-Est Sud, cette utilisation n'est pas ponctuelle, mais systématique.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'un véhicule de fonction peut être utilisé à des fins personnelles, ce qui n'est pas le cas des véhicules de service, qui ne sont pas utilisés le week-end.

Éric Michon (CGT Culture) constate que la Direction évoque des cas exceptionnels, mais il considère que ces cas sont loin d'être exceptionnels. Il observe en outre que le traitement n'est pas identique pour tous les agents.

Christophe Meloche (CGT Culture) souhaite connaître les mesures que la Direction interrégionale compte mettre en place pour garantir une égalité de traitement.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il applique strictement les termes de l'article 44 du règlement intérieur. À ce titre, certains AST disposent d'une autorisation précise pour rentrer le vendredi soir à leur domicile avec le véhicule de service. Ce type d'autorisation ne revient pas à favoriser à tel ou tel agent, mais à s'adapter aux nécessités de fonctionnement de l'organisation.

Christophe Meloche (CGT Culture) estime que les mesures instaurées par la Direction interrégionale sont injustes. Il évoque l'installation de siège pour bébé dans certains véhicules de service.

Éric Michon (CGT Culture) pense qu'il serait préférable de mettre à disposition des véhicules de fonction et non des véhicules de service.

Frédéric Seara (AST Franche Comté) entend les positions exprimées, mais observe que les agents concernés débordent très largement leurs obligations hebdomadaires de service et que les heures supplémentaires réalisées ne sont jamais récupérées.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) fait valoir que la non-récupération des heures supplémentaires relève du cas général au sein de l'Établissement, et n'est pas l'apanage des AST.

Éric Michon (CGT Culture) considère que si les agents ont besoin de véhicules de fonction, ils doivent en disposer. L'Établissement serait ainsi en règle au niveau fiscal.

Hans de Klijn (Président) assure qu'il a déjà effectué des demandes en ce sens.

Benoît Lebeau (Administration) note pour sa part que les pratiques observées le sont au sein de toutes les Directions interrégionales. Elles visent, de façon pragmatique, à assurer le meilleur fonctionnement du service.

Bérangère Fort (CGT Culture) comprend cette position pour les AST, mais souligne que certains AT, fréquemment présents au sein de la base, effectuent leurs trajets domicile-travail aux frais de l'Inrap.

Benoît Lebeau (Administration) répond que cette pratique n'est pas interdite à partir du moment où elle s'inscrit dans le cadre de l'article 44 du règlement intérieur.

Isabelle Leroy-Caron (Sud Culture) objecte que cette pratique est injuste, dans la mesure où des agents subissant les mêmes contraintes ne bénéficient pas d'un véhicule de service pour effectuer leurs trajets domicile-travail.

Hans de Klijn (Président) affirme que l'organisation a besoin de la souplesse apportée. Dans le cas contraire, de nombreuses visites préalables ne pourraient pas être réalisées, ce qui poserait d'importants problèmes opérationnels. Hans de Klijn (Président) souligne que ce mode de fonctionnement a permis de réduire à seulement 2 % la part des opérations ne pouvant pas être lancées comme prévu. Il attribue cette amélioration à la bonne conduite des visites préalables. Hans de Klijn (Président) assure que l'utilisation des véhicules de service par les agents n'est pas abusive.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite connaître le motif s'opposant à ce que les AST disposent de véhicules de fonction au sein de l'Inrap.

Benoît Lebeau (Administration) précise que cette option a été examinée mais qu'elle n'a pas été retenue dans le cadre du renouvellement du marché véhicules..

Hans de Klijn (Président) confirme en conclusion qu'il souhaite continuer à s'appuyer sur la souplesse ayant été décrite.

Point 12 : Organisation du travail des administratifs à la DIR et dans les centres Archéologiques. Fiches de poste et dernier organigramme (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que les fiches de poste n'ont pas été présentées à ce jour en Comité Technique Central. En outre, il n'est pas dans usages de l'Établissement de présenter les fiches de poste au sein des instances locales.

Éric Michon (CGT Culture) peut admettre qu'il ne soit pas possible de présenter les fiches de poste tant qu'elles ne sont pas validées au niveau central. Cela étant, il est tout à fait possible de présenter ces documents au niveau local, une fois effectuée leur présentation au niveau central. En outre, Éric Michon (CGT Culture) souhaiterait savoir si tous les agents de Grand-Est Sud disposent bien d'une fiche de poste.

Hans de Klijn (Président) dénombre 2 exceptions. Ces 2 agents occupent un poste de gestionnaire de centre, à Dijon et à Besançon. Ils occupaient précédemment le poste de responsable de base dans le cadre de l'AFAN. À l'exception de ces 2 cas, un avis de vacance et une fiche de poste ont été publiés pour l'ensemble des postes figurant à l'organigramme.

Hans de Klijn (Président) souligne toutefois que des profils différents ont pu être retenus pour des postes à l'intitulé identique. Une harmonisation pourrait donc présenter un certain intérêt.

Benoît Lebeau (Administration) précise que les fiches de poste peuvent être communiquées au Comité Technique, mais seulement pour information et dès lors qu'elles ont été publiées dans le cadre du suivi des avis. La consultation de l'instance ne porte pas sur les fiches de poste, mais sur l'architecture générale des réformes organisationnelles. Benoît Lebeau (Administration) note par ailleurs que les avis de vacance ne correspondent pas exactement à une fiche de poste. Ces avis de vacance devront comporter des éléments supplémentaires, afin d'être conformes à ce qui peut être attendu d'une fiche de poste. Ce travail reste à réaliser par la DRH.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) observe qu'il n'existe pas de lien entre les AST et les gestionnaires de centre.

Hans de Klijn (Président) souligne que le document fait apparaître les liens hiérarchiques et non les liens fonctionnels. Toutefois, de manière provisoire, dans l'attente de la création d'un poste d'adjoint administrateur, les gestionnaires de centre sont placés sous la responsabilité hiérarchique des AST.

Point 13 : Gestion des collections du centre archéologique de Besançon (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il existe un problème avéré de stockage au sein du centre archéologique de Besançon, problème ayant été reconnu par Arnaud Roffignon. Ce dernier a donc autorisé une extension d'une surface de 500 m². Cette extension a également permis de mettre en place des locaux supplémentaires. Se pose en outre un problème relatif aux collections bisontines, pour lesquelles les rapports ne sont pas achevés à ce jour. Hans de Klijn (Président) a demandé que les rapports puissent être rendus en 2013. Pour cela, les moyens en jours-hommes seront déployés. Ces collections seront ensuite transférées en un autre lieu, ce qui permettra de gagner des surfaces.

Hans de Klijn (Président) rappelle que 2 postes de gestionnaire de collections avaient été actés. Or la Direction interrégionale compte 4 centres archéologiques. Ceux de Passy et de Dijon présentent un mobilier important. Le premier poste vise donc ces deux sites. Pour le second poste, une réflexion paritaire a eu lieu et a débouché sur une décision de localisation du poste en Alsace.

Hans de Klijn (Président) indique par ailleurs qu'une réflexion sera lancée au sujet de la réorganisation du dépôt de Besançon. Cette réflexion sera conduite avec le CHSCT, au travers de groupes de travail.

Frédéric Seara note pour sa part que le gestionnaire du centre archéologique de Besançon s'investit dans la gestion des collections et souhaite continuer à conduire cette mission.

Hans de Klijn (Président) revient sur l'extension de 500 m², laquelle ne sera pas totalement dédiée à l'augmentation des surfaces de stockage. Un projet raisonné et raisonnable sera présenté par la suite. Hans de Klijn (Président) souligne qu'il a obtenu le budget nécessaire à l'aménagement de ces surfaces et à leur équipement. Les membres du groupe de travail qui est déjà intervenu à Besançon seront prochainement convoqués, afin d'envisager le lancement de cette opération.

Hans de Klijn (Président du CTS) souhaite insister sur le fait que le choix de la localisation des gestionnaires de collections a été effectué de manière collégiale avec les AST.

Benoît Lebeau (Administration) pense qu'il pourrait être possible, à terme et en fonction des besoins constatés, de renforcer le réseau des gestionnaires de collections.

En conclusion, Hans de Klijn (Président) souligne que le projet d'extension, lorsqu'il aura été défini, sera présenté aux instances représentatives du personnel. Il espère en outre que les deux collections bisontines pourront prochainement quitter le centre de Besançon.

S'engage alors un débat au sujet de l'ordre du jour. Hans de Klijn (Président) souligne que l'ordre du jour initial a été modifié par un courrier en date du 24 janvier. Certains points de l'ordre du jour ont été modifiés, comme cela est précisé dans le préambule. Le point 14 initial, relatif à la précarité, ne peut pas être débattu en Comité Technique Spécial avant son passage en Comité Technique Central.

Benoît Lebeau (Administration) ajoute pour sa part que ces questions donnent lieu à la fourniture d'éléments statistiques et non nominatifs. Seule la Commission Consultative Paritaire pour connaître des situations individuelles.

Benoît Lebeau (Administration) précise en outre que les discussions avec le Cabinet du Ministre reprendront sous la houlette du nouveau Directeur général. À ce stade, il n'existe pas d'accord formel sur le nombre de recrutements, pas plus que sur les modalités de ces recrutements. Un groupe de travail sera mis en place et animé par le prochain Directeur général.

Point 14 : Bilan des réunions de service suite à la réunion du CTP du 28 06 11 (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) assure qu'il aurait souhaité que davantage de réunions de service aient pu se tenir en sa présence. Son souhait s'est heurté à un manque de temps et à une charge de travail importante, dans un contexte où il manque 1 poste au sein de l'équipe de Direction. En 2013, il essaiera d'être présent à 3 réunions de service, et ce au sein des 4 centres archéologiques. En outre, il a récemment été acté qu'une réunion trimestrielle se tiendrait avec l'AST, afin d'évoquer la programmation. Les adjoints scientifiques ont d'ailleurs toute latitude pour organiser des réunions d'ordre scientifique.

Frédéric Seara souligne que la présence du Directeur interrégional est indispensable à certaines réunions de service. Le renforcement de sa présence semble donc être acté. En Franche-Comté, des réunions thématiques ont pu être organisées. Pour 2013, Frédéric Seara souhaiterait que ces réunions puissent être consacrées à la réflexion autour de certains thèmes fédérateurs. L'objectif ne consistera pas à débattre en vase clos, mais à faire profiter de cette réflexion à l'ensemble des agents des centres archéologiques. Au sein de réunions plénières, les porte-paroles des groupes de réflexion auront l'occasion de présenter une synthèse des réflexions ayant été conduites. Frédéric Seara effectuera par la suite un bilan de cette première expérience. Il attend de connaître le nombre de jours-hommes qui pourront être déployés dans ce cadre.

Éric Boes indique quant à lui que des réunions à thème et des réunions de centre sont conduites depuis 2 ans en Alsace. Ces réunions permettent notamment de réaliser un point d'avancement des expertises et des travaux en cours. En 2013, ces réunions seront couplées à des réunions fonctionnelles, en présence du gestionnaire de centre, du gestionnaire de collections, du plateau technique et éventuellement de l'assistant de prévention. Ces réunions seront organisées tous les mois et donneront lieu à des relevés de décisions et à un suivi de ces décisions.

Laurent Vaxelaire indique qu'il organisera des réunions trimestrielles, afin de présenter la programmation, cette dernière étant plus ou moins effectuée selon une fréquence trimestrielle. En outre, des réunions thématiques pourraient également se tenir.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) précise qu'en Bourgogne, les réunions organisées en amont et en aval des fouilles font toujours défaut à l'heure actuelle, alors que leur utilité avait été actée lors du CTS du 28 juin 2011 et que la Direction s'était engagée à les mettre en œuvre. Elle précise par ailleurs que la notion de réunion de service ne recouvre pas le même sens pour la Direction et les agents et renvoie à la décision du CT pré-cité. Les réunions thématiques sont également positives et permettent par exemple d'évoquer les techniques de travail.

Hans de Klijn (Président du CTS) reconnaît au total que les réunions de service ont été trop peu nombreuses en 2013.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) regrette que ces réunions ne donnent pas lieu à une convocation ou à un ordre de mission.

Hans de Klijn (Président du CTS) veillera à ce que les notes d'information soient assorties d'une convocation à ces réunions, afin que tout le monde puisse y être présent. Cela étant, il n'est pas utile d'adresser à un ordre de mission pour une réunion se tenant au sein de la résidence administrative de rattachement.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale que les réunions de programmation sont imputées sur les opérations. Ainsi, les agents préfèrent rester au sein de leur chantier, pour ne pas perdre de jours-hommes.

Hans de Klijn (Président) constate qu'il existe un malentendu en la matière. Les réunions de service donnent lieu à une convocation de l'employeur, ce qui n'impacte donc pas le budget en jours-hommes des chantiers. Chaque AST disposera d'un budget « structure » pour l'organisation des réunions de service.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande des précisions au sujet de ce budget.

Hans de Klijn (Président) précise que cette question reste à débattre. Avant de passer au point suivant, il propose de reporter le point 16 à la prochaine séance plénière.

Frédéric Seara et Éric Boes quittent la séance.

Point 15 : Gestion LGV : dispositions prises par la DIR (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que cette question est notamment liée à la coordination technique de l'opération, suite au départ d'un agent. Il avait été décidé que le tracé restant à sonder serait géré par les assistants techniques, le CSP et Laurent Vaxelaire. Par la suite, en 2012, les premières fouilles ont été lancées. Au total, 7 fouilles ont été prescrites. En outre, 1 fouille donnera lieu à une prescription complémentaire, puisque relevant d'un site d'intérêt national. Dans ces conditions, la question visait la poursuite de la coordination technique et/ou scientifique par l'Inrap. Hans de Klijn (Président) considère que l'Inrap a assuré une coordination technique des chantiers totalement satisfaisante en 2012. De même, le suivi assuré par l'Établissement a donné satisfaction. S'agissant des 2 chantiers restant à mener, l'Inrap travaille pour tout soit prêt aux mois de mars, d'avril et de juin/juillet.

Laurent Vaxelaire souligne que des récriminations ont porté sur la base de vie. RFF a mis à disposition la ferme du Joannot, afin que cette dernière serve de base de vie mutualisée. Au sein des différents chantiers, la base de vie était notoirement limitée, ce qui a posé certains problèmes. Il s'agissait en pratique de base de vie d'appoint. Des bases de vie « conventionnelles », c'est-à-dire complètes, seront mises en place pour les prochaines opérations, dans la mesure où RFF a pris la décision de vendre la ferme.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que Nicolas Bierent continuera à assumer cette partie technique pour le compte de l'Inrap.

Laurent Vaxelaire évoque pour sa part la fouille de Collonges, où l'Établissement doit intervenir dans le cadre de la Loi sur l'eau. Le 18 mars, les tranchées de reconnaissance, déjà prescrites par le précédent arrêté, seront réalisées. Pour cela, compte tenu des eaux qui seront rejetées, l'Inrap a besoin d'une autorisation, au titre de la Loi sur l'eau.

Hans de Klijn (Président) ajoute que 2 autres opérations seront bien plus classiques.

Laurent Vaxelaire note que la première opération devrait démarrer le 25 mars. La seconde pourrait démarrer au mois de juin, mais pourrait être décalée au mois de juillet en fonction du calendrier des récoltes.

Hans de Klijn (Président) indique que le suivi scientifique sera assuré par Laurent Vaxelaire.

Laurent Vaxelaire précise qu'une opération concerne l'âge du bronze. La deuxième concerne l'âge du fer et l'époque gallo-romaine. Enfin, la troisième opération restante relève du haut Moyen Âge. De la fin du mois de mars à la fin du mois d'octobre, environ 15 hectares de fouille seront réalisés de manière simultanée. À ces 15 hectares, pourront s'ajouter de nouvelles opérations actées entre-temps.

Christophe Meloche (CGT Culture) souhaite savoir si les diagnostics réalisés en Franche-Comté ont été dé-prescrits.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que pour la zone allant de Petit-Croix jusqu'à Soppe-le-Haut ou Soppe-le-Bas, il a été convenu de réaliser des layons au sein des zones boisées, sachant qu'il n'est pas certain que l'opération se réalise dans l'immédiat. Les layons ont donc été coupés. Hans de Klijn (Président) a demandé à trois reprises à ce qu'une visite soit réalisée, afin de déterminer si l'Inrap peut intervenir. Voici 2 ans que le site est dans

l'eau. Hans de Klijn (Président) a signalé au SRA qu'il n'était pas possible d'y entrer, même avec un engin équipé de chenilles à marais. Par ailleurs, les 10 hectares restants se répartissent au sein de différentes parcelles de 2 000 m² réparties au long d'un parcours de 15 kilomètres. Pendant 2 ans, Hans de Klijn (Président) a adressé des mails au coordinateur scientifique de l'État, sans obtenir aucune réponse. Il a fini par signer et adresser des procès-verbaux de fin de mise à disposition pour retour. En d'autres termes, rien n'est provisionné. Jusqu'à nouvel ordre, l'Inrap n'interviendra pas.

Hans de Klijn (Président) précise enfin qu'à l'exception des 3 dernières fouilles ayant été évoquées, aucune autre fouille ne sera réalisée dans le cadre de la LGV.

Point 17 : Bilan externalisation : qui sont les prestataires de service / intervenants extérieurs ? (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) note que la liste exhaustive des prestataires de service et intervenants extérieurs a été fournie au Comité Technique Spécial. Certains agents de Grand-Est Sud ont été retirés de cette liste, dans la mesure où une demande de régie amène l'agent comptable à considérer l'agent comme étant un fournisseur ou un prestataire.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate que certains agents figurent dans la liste ayant été fournie.

Hans de Klijn (Président du CTS) prend note de la remarque et souligne que la liste fournie comprend près de 200 prestataires à titres divers et variés : terrassiers, loueurs de bungalows, fournisseurs de matériels, entreprises de nettoyage, la Poste, etc. Cette liste correspond à la demande ayant été formulée par l'instance.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) précise que la demande du Comité Technique Spécial visait en particulier les agents à qui il était demandé d'intervenir en qualité d'auto-entrepreneur.

Hans de Klijn (Président) dénombre seulement un cas de figure.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) insiste sur ce point, dans la mesure où un plan de résorption de la précarité est censé être lancé. Dans ce cadre, l'un des critères sur lesquels les organisations syndicales se baseront pour faire valoir leurs revendications renverra à l'ancienneté. Il convient donc d'apporter des précisions au sujet des périodes travaillées qui seront prises en compte.

Hans de Klijn (Président), en sa qualité de Directeur interrégional de Grand-Est Sud, ne dispose d'aucune latitude pour fixer les critères de définition de l'ancienneté, en vue de sélectionner les agents à CDIser. Il est vrai qu'un agent a commencé à travailler à la rédaction d'un rapport dans le cadre d'un CDD. Le budget CDD ayant été épuisé, l'Établissement ne pouvait plus employer cet agent sous cette forme. Ainsi, des moyens financiers relevant du budget peuvent être dégagés pour financer des prestations. Dans le cas présent, c'est-à-dire au sein du chantier d'Eckbolsheim, l'agent est ensuite intervenu en qualité d'auto-entrepreneur.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) estime que cet agent n'a pas fait le choix d'être auto-entrepreneur. L'Établissement lui avait fait des promesses, avant de lui demander d'intervenir sous cette forme.

Hans de Klijn (Président du CTS) assure qu'il n'a jamais promis de CDI à quiconque.

Éric Michon (CGT Culture) constate que cet agent ne figure plus dans les effectifs de l'Inrap, du fait de cette externalisation artificielle.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) souligne que des contrats en CDD ont déjà été promis à cet agent pour 2013.

Bérangère Fort (CGT Culture) rappelle que le Comité Technique Spécial a déjà demandé qu'un point soit réalisé au sujet de la gestion des CDD. Elle est bien consciente du fait que les promesses ne sont pas faites par le Directeur interrégional, mais en Alsace, des CDI sont promis aux agents en CDD, afin que ces derniers ne se tournent pas vers la concurrence.

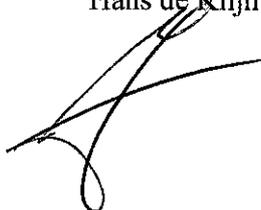
Hans de Klijn (Président du CTS) n'approuve pas un tel discours. S'il peut les identifier, il fera part de sa position aux personnes l'ayant tenu auprès d'agents en CDD. En début d'année, la déclinaison régionale du budget est réalisée. Une discussion s'ouvre entre l'AST et les responsables d'opérations. Hans de Klijn (Président) estime que ces adjoints doivent pouvoir proposer des CDD en le faisant de manière responsable. Il ne valide plus personnellement les demandes de CDD, mais reste en copie de tous les mails de demande. Hans de Klijn (Président) estime que ces validations doivent être réalisées au plus près du terrain. Le recrutement des agents relève du rôle de l'AST.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) signale que certains agents ayant dépassé la trentaine restent employés en CDD parce que l'Établissement n'a eu de cesse de leur promettre un CDI.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère que l'Établissement a choisi la solution la plus facile pour lui. Il n'est pas correct d'agir de la sorte. Bérangère Fort (CGT Culture) et les autres membres du Comité Technique Spécial estiment que cette manière de faire est inadmissible. Lorsque l'Inrap commence par employer un agent en CDD dans le cadre de l'opération, il ne convient pas de lui demander de changer de statut, sachant d'ailleurs que celui d'auto-entrepreneur est l'un des pires qui existent. Alors que la seule chance d'accéder à un CDI passe par un plan de déprécarisation, ce qui a été fait à cet agent est littéralement dégueulasse. Il n'existe pas d'autre mot pour qualifier la position de l'Établissement. Alors que tous les membres présents ont été agents en CDD, chacun sait que c'est par la reconnaissance du travail accompli en interne qu'il est possible d'accéder à un CDI. Bérangère Fort (CGT Culture) cite le nom de l'agent, puisqu'il s'agit avant tout d'une personne, à savoir Émilie Freyssinet. Elle espère que la Direction interrégionale ne manquera pas de signaler que cette personne n'a pas seulement travaillé en CDD, mais également en tant qu'auto-entrepreneur. Il est absolument nécessaire de prendre en compte son ancienneté. La Direction interrégionale devra défendre son cas.

La séance est levée à 17 heures 05.

Le Président
Hans de Klijn



La Secrétaire
Florence Charlane



La Secrétaire adjointe
Sylvie Mouton-Venault

